



École communale de Blocry

Année scolaire 2025-2026

Informations pratiques

Table des matières

École communale de Blocry	1
Année scolaire 2025-2026.....	1
Informations pratiques	1
Informations générales.....	4
Coordonnées de contact.....	4
Equipe éducative.....	4
Calendrier de l'année.....	5
Services scolaires	6
Repas	6
Accueil extrascolaire	7
Santé à l'école	7
Médecine scolaire et visites médicales	7
Traitement médical.....	8
Si votre enfant est allergique, signalez-le par écrit sans tarder à son instituteur.....	8
Poux et lentes	8
Mesures sanitaires.....	8
Communication avec les parents	9
Tenue vestimentaire et objets perdus	9
La vie à l'école maternelle.....	10
Horaire.....	10
Entrée et sortie de l'école.....	10
Absences et obligation scolaire en M3.....	11
Collations.....	11
Psychomotricité.....	11
Frais scolaire et gratuité au niveau maternel.....	11
Rencontres avec les parents.....	12
Trois rencontres sont organisées durant l'année scolaire.	12
La vie à l'école primaire.....	12
Horaire.....	12
Entrée et sortie de l'école.....	12
Absences et obligation scolaire.....	13
Travail scolaire à domicile.....	13
Collations.....	13
Éducation physique et natation	14

Cours philosophiques.....	15
Éveil aux langues.....	15
Frais scolaire et gratuité au niveau primaire.....	15
Réunions des parents et bilans.....	15
La participation des parents	16
Conseil de participation	16
Association des parents	16



Informations générales

Coordonnées de contact

École communale de Blocry

Direction : Sylvie DAVELOOSE

Téléphone : 010 43 64 40

Courriel : direction@ecoledeblocry.olln.be

Secrétaire : Albert MUTOMBO

Téléphone : 010 43 64 40, accessible de 8h15 à 16h30.

Courriel : secretariat@ecoledeblocry.olln.be

Accueil extrascolaire : Manon PETIT, coordinatrice de l'ISBW

Téléphone : 0473 982 796

Pouvoir organisateur : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Échevin de l'Enseignement : Benoît JACOB

Téléphone : 010 43 60 06

Courriel : benoit.jacob@olln.be

Responsable du Service Enseignement : Céline VANDER SANDE

Téléphone : 010 43 61 95

Courriel : celine.vandersande@olln.be

Equipe éducative

École maternelle	
Classe d'accueil	Mme Nathalie Schoonjans Mme Christel Minet (puéricultrice)
M1	Mme Sophie Vanderborght
M2-M3	Mme Isabelle Royer (Mme Isabelle Dufrasne le vendredi) Mme Sandrine Carlier Mme Émilie Leenaerts
Psychomotricité	Mr Laurent Steenis
Soutien	Mme Carmen Gallo Mme isabelle Dufrasne Mme Agnès Bovenisty Mme Dominique Ilsbroukx



École primaire	
P1	Mme Julie Resteigne Mme Marie Gillet (le jeudi)
P1-2	Mme Typhanie Vanderlinck Mme Megan Carlier
P3	Mme Laura Coquette Mme Loriane Folie
P4	Mme Géraldine Hermans Mme Ludivine Branco Dos Santos
P5	Mme Corinne Verset Mme Nathalie Megoeul
P6	Mme Marie Alonso Mme Morgane Letertre
Philosophie et citoyenneté	Mme Lisa Blyth Victoria Luffin
DASPA	Mme Carmen Gallo
Éducation physique	Mme Olitiana Gilleman M Laurent Steenis
Soutien	Mme Célia Stuyts Mme Marie Gillet Mme Elena Xhaufclair
Anglais	Mme Lisa Blyth
Néerlandais	Mme Aïcha Benlamine Mme Ariane Philips
CPC, morale, religion	Mme France Demey (Morale) Mme Lamiae Benkiran (rel islam.) M Mohamed Mahri (rel islamique) Mme Guisela Zavala (rel. cathol.) Mme Malika Boudjadi (rel. prot.) Mme Olivera Giglu (rel. orthod.)

Calendrier de l'année

Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne	du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente	du lundi 16 février au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Vacances d'été	à partir du samedi 4 juillet 2026

Notre gouter de Noël est prévu le 12 décembre 25, à l'école maternelle.

La fête de l'école est prévue le 18 avril 26.

Les journées pédagogiques:

- Pour l'école maternelle → le 23 janvier 26, le 3 février 26 et le 9 février 26



- Pour l'école primaire → les 16 et 17 mars 26

Les autres dates sont encore à confirmer.

Durant les journées pédagogiques, l'école est fermée et les cours sont donc suspendus. Un accueil est proposé sur inscription, au coût de 10,00 euros par enfant et par jour.

Autres dates importantes...

- Lundi 25 août 2025 à 8h-8h50 : Petit déjeuner de l'AP pour la rentrée (maternelles et primaires)
- Samedi 11 octobre, de 9h à 15h et dimanche 12 octobre 2025, de 9h à 13h : Soldes solidaires d'hiver
- Vendredi 17 octobre 2025 à 8h15 : Café papote
- Vendredi 13 février 2026 à 8h15 : Café papote
- Samedi 11 avril de 9h à 15h et dimanche 12 avril 2026 de 9h à 13h : Soldes solidaires de printemps

Services scolaires

Repas

À travers son cahier spécial des charges sur les repas scolaires, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve souhaite développer une alimentation durable et ce, en référence aux trois piliers que sont :

- la sécurité alimentaire (l'hygiène de production et de distribution des repas),
- l'équilibre diététique des menus (la consommation de légumes et de féculents est privilégiée à la consommation de viandes),
- la qualité des matières premières (utilisation de produits labellisés et de légumes frais entre autres pour le potage).

En réponse à ces intentions, TCO SERVICE propose quotidiennement aux enfants une restauration traditionnelle saine et durable, en donnant la priorité à l'achat de matières premières de qualité, aux produits de saisons, à l'approvisionnement en circuits courts ou encore aux produits bio. Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux utilisés à la maison, la seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes de TCO Service. Des ingrédients souvent oubliés en restauration collective sont intégrés dans les menus afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs. Les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil, le céleri rave,... se retrouvent régulièrement dans nos menus.

TCO Service ne fournit pas seulement un repas mais aussi un service : éducation au goût dans les classes, formations au personnel de service, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, participation active à la semaine bio, conseil à l'aménagement des cuisines, etc.

Chaque jour à midi (sauf le mercredi), des repas variés sont proposés aux enfants :

Le potage :

Maternelles : 0,50 euros

P1-P2 : 0,70 euros

P3 à P6 : 0,75 euros

Le repas chaud complet : potage, plat, dessert

Maternelles : 3,75 euros

P1-P2 : 4,15 euros

P3 à P6 : 4,45 euros

Les repas scolaires sont commandés en fin de mois pour le mois suivant, via le formulaire en ligne édité sur notre site. La facture correspondant aux services du mois écoulé est transmise aux parents le mois suivant. Les repas non consommés sont déduits de la facture pour



Des tests sont réalisés par les membres de l'équipe des centres Psycho-Médicosociaux (PMS) (psychologues, assistants sociaux, infirmiers, ...) pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent être réalisés à la demande spécifique des parents ou de l'enseignant.

L'équipe du centre Psycho-Médicosocial (PMS) et le service de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) contribuent aux objectifs cités ci-dessus.

Le PSE réalise un bilan de santé (visite médicale) obligatoire pour les élèves en M1, en M3, en P2 et en P6. Un test de vue de loin est effectué par l'infirmière du PSE en P4 dans les locaux de l'école. Une vaccination est également proposée aux élèves de P2 et de P6.

Par ailleurs, le PSE intervient pour toute question liée à la santé des élèves, assure le suivi des maladies contagieuses (contrôle des lentes et des poux, prise en charge des mesures prophylactiques, etc.).

Les écoles communales collaborent avec :

Le Centre Psycho Médico-Social de la Province du Brabant wallon (CPMS)
Avenue Bohy, 51 à 1300 Wavre
010/48 81 36
cmps.wavre@brabantwallon.be

Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE)
Avenue du Douaire, 55 - 1340 OTTIGNIES
010/ 41 54 68 ou 010/ 22 38 95
secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be

Traitement médical

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

Aucun enseignant ou accueillant ne peut donner de médicament (même homéopathique) à un enfant, sauf sur prescription médicale. Les enfants présentant des signes cliniques (toux, maux de gorge, fièvre, ...) doivent rester à la maison.

Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire ou à l'accueillante dès le matin avec obligatoirement une prescription médicale.

[Si votre enfant est allergique, signalez-le par écrit sans tarder à son instituteur.](#)

Poux et lentes

Un enfant ayant des lentes ou des poux, de même qu'atteint de toute maladie contagieuse, doit être soigné. Nous ne manquerons pas de vous appeler pour venir reprendre votre enfant si nous constatons que celui-ci a des poux. Pour les lentes et les poux, un contrôle gratuit peut être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010 22 38 95).

Mesures sanitaires

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains. Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.



Communication avec les parents

Les modalités de communication avec les parents sont reprises dans le Règlement des études et le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, disponibles sur le site de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

Le journal de classe, la farde d'avis et le cahier de communication

Ces outils constituent un lien important entre l'école et la famille. Merci donc de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer. Votre signature nous assurera que les informations vous sont bien parvenues. Une série d'avis vous attendent déjà pour lecture et signature.

Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève – DACCE

Depuis la rentrée 2023, la FWB a mis en place le DACCE. Il s'agit d'un dossier numérique que les enseignantes complètent pour les enfants en difficultés persistantes uniquement. Si votre enfant ne présente aucune difficulté, il n'aura pas de DACCE. Cet outil nous permet de vous informer des dispositifs que nous mettons en place pour soutenir votre enfant. Ils sont complétés 3 fois par an: en novembre, en mars et à la fin de l'année. C'est aussi via ce DACCE que nous engageons les éventuelles procédures de maintien de votre enfant dans une année complémentaire.

Ce DACCE est accessible à partir du guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé Mon Espace <https://monespace.fwb.be>

Comment y accéder ?

1 Vous avez un numéro de registre national (RN). Vous devez vous rendre sur le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé : <https://monespace.fwb.be>

Mon Espace permet d'accéder à diverses démarches administratives et applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une fois connecté, pour trouver la démarche relative au DACCE de votre enfant, vous devez :

- cliquer sur « Mes démarches » dans le menu de gauche ;
- utiliser le mot-clé « DACCE » dans le filtre des démarches.

En cas de problème, un helpdesk DACCE est à votre disposition par courriel dacce.support@cfwb.be et par téléphone : 02 690 86 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

2. Vous n'avez pas de numéro de registre national ou vous préférez une version papier
Indépendamment de la mise en place de l'accès citoyen au DACCE, vous pouvez, à tout moment, demander une copie papier du DACCE de votre enfant. Néanmoins, si vous souhaitez y ajouter des informations, cela ne se fera que numériquement.

Si vous souhaitez l'information la plus complète possible, voici le lien de la FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28609&navi=4935>

Tenue vestimentaire et objets perdus

Comme stipulé dans le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, il est demandé aux parents d'être attentifs à habiller les enfants d'une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités scolaires : chaussures qui tiennent bien aux pieds, vêtements adaptés à la saison et à la



météo, vêtements marqués au nom de l'enfant, faciles à retirer et à remettre pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie chez les petits. Les bonnets et les gants seront attachés au manteau par l'intermédiaire de cordons, ce qui est par ailleurs de nature à en garantir l'utilisation.

Il est recommandé de marquer tous les effets des enfants au nom de la famille.

Les objets trouvés sont rassemblés et accessibles aux parents durant les heures d'accueil. À la fin de chaque trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution de vêtements aux plus démunis.

La vie à l'école maternelle

Horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h40 -11h50	8h40 -11h50	8h40 -12h15	8h40 -11h50	8h40 -11h50
Après-midi	13h30-15h30	13h30-15h30		13h30-15h30	13h30-15h15

Entrée et sortie de l'école

Les enfants seront présents dans la cour cinq minutes avant le début des cours. Nous insistons pour que les enfants arrivent à l'heure, même à l'école maternelle, afin de leur permettre de débiter la journée dans les meilleures conditions.

Un membre de l'équipe accueillera les enfants dans la cour de l'école dès 8h20. Les enfants qui arrivent plus tôt, seront pris en charge dans le local de l'accueil extrascolaire par les animateurs de l'ISBW. La semaine de la rentrée, les parents pourront exceptionnellement accompagner leur enfant en classe.

À la fin de la journée, vous attendrez vos enfants devant la grille de la cour maternelle. Les enfants qui resteront seront pris en charge par les animateurs de l'ISBW.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de reprendre un enfant sans l'accord écrit de ses parents et sans nous le signaler !

Accès en voiture

L'entrée par la Rue de l'Invasion est strictement réservée aux piétons, aux cyclistes, aux bus du transport scolaire, aux fournisseurs, aux véhicules du personnel de l'école et de la Ville, comme l'indique le panneau de signalisation situé au bas de la rampe d'accès.

Il est donc interdit de monter sur le rond-point à tout moment de la journée et par tous les temps. Inutile donc d'invoquer une averse ou un retard pour franchir les barrières même si celles-ci sont ouvertes !

Les parents doivent utiliser le parking situé Rue Haute, face à l'église ou le « Dépose – minute » / « Kiss and ride », très facile.

En respectant ces consignes, vous participez à la sécurité de tous les enfants de notre école.

L'école décline toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite du non-respect de cette règle.

Les enfants qui viennent à vélo doivent garer celui-ci à l'endroit prévu et le protéger par un cadenas.



Absences et obligation scolaire en M3

En classes d'accueil, M1, M2 : les élèves ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et aucun certificat n'est nécessaire en cas d'absence. Rappelons néanmoins que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois dont l'école dispose. Par ailleurs, une fréquentation régulière de l'école facilite l'acquisition du langage et l'appropriation d'une culture scolaire, base essentielle aux futurs apprentissages.

À partir de 5 ans, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit (sur papier ou via mail) doit être fourni avec une justification précise des parents.

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

Collations

Dans le souci d'une éducation à la santé, notre équipe vous invite à respecter scrupuleusement ces quelques consignes concernant les collations à l'école.

Les berlingots de jus contiennent beaucoup de sucre, produisent une énorme quantité de déchets et ne désaltèrent pas. Ils ne sont donc plus acceptés dans nos classes. Les enfants peuvent boire de l'eau fraîche en classe quand ils le désirent.

Merci d'éviter chips, sucettes, bonbons, barres de chocolat ou autres aliments ne constituant pas "une collation saine". Nous vous demandons donc de prévoir : fruits, légumes, produits laitiers, biscuits secs,...

Psychomotricité

Deux périodes hebdomadaires de psychomotricité sont organisées dans chaque classe de maternelle.

Le cours de psychomotricité à l'école maternelle est obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de donner à chaque enfant l'opportunité de s'épanouir pleinement en :

- Développant sa conscience corporelle : l'enfant apprend à identifier et à maîtriser les différentes parties de son corps, à se situer dans l'espace et à bouger en toute sécurité.
- Encourageant l'autonomie et la confiance en soi : les activités proposées permettent à l'enfant de prendre des initiatives et de surmonter des défis, ce qui renforce son estime de soi.
- Améliorant les fonctions cognitives : la psychomotricité stimule la mémoire, la concentration, l'attention et la créativité.
- Favorisant les compétences sociales : les jeux et les exercices de groupe permettent aux enfants d'apprendre à coopérer, à communiquer et à respecter les autres.

Frais scolaire et gratuité au niveau maternel

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Vous seront demandés :

- Un cartable à bretelles de petite taille, sans roulette.



- Des vêtements de rechange dans un sac.
- Une gourde vide.
- Une réserve de langes si nécessaire (pas de lange culotte).
- 2 boîtes de mouchoirs.
- 2 paquets de lingettes pour les enfants des classes d'accueil et 1ère année.
- Une couverture et un oreiller pour les enfants qui font une sieste.

Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (10€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

Rencontres avec les parents

Trois rencontres sont organisées durant l'année scolaire.

- La première sera collective. Nous ferons connaissance et nous vous transmettrons les « grandes lignes » de l'année (présentations, informations, projets, organisation,...)
- Les suivantes seront organisées afin de vous faire part de l'évolution des apprentissages de votre enfant. Nous vous y présenterons, le cas échéant, le Dacce (Dossier d'accompagnement de l'élève) complété de votre enfant.

Indépendamment de ces moments, nous vous convoquerons peut-être si nous observons des difficultés particulières ou si nous avons des informations importantes à vous transmettre.

Vous pouvez rencontrer un membre de l'équipe sur rendez-vous.

La vie à l'école primaire

Horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h40 -12h20	8h40 -12h20	8h40 -12h15	8h40 -12h20	8h40 -12h20
Après-midi	13h35-15h30	13h35-15h30		13h35-15h30	13h35-15h15

Entrée et sortie de l'école

Seuls les enfants sont autorisés à entrer dans l'école. Ils seront accueillis par une accueillante et seront dirigés vers la cour où des adultes de notre équipe les prendront en charge.

Le jour de la rentrée, les parents pourront exceptionnellement accompagner leur enfant dans la cour.

À la fin de la journée, vous attendrez vos enfants dans la « Zone Parents » de la cour de récréation. Les enfants qui resteront seront pris en charge par les accueillantes de l'ISBW.

Pour des raisons de sécurité, les enfants qui quittent l'école seuls doivent posséder une carte de sortie. À cet effet, les parents complèteront le formulaire d'autorisation accessible sur notre site ou auprès du secrétaire.

Il est interdit de reprendre un enfant sans l'accord écrit de ses parents et sans nous le signaler !



Accès en voiture

L'entrée par la Rue de l'Invasion est strictement réservée aux piétons, aux cyclistes, aux bus du transport scolaire, aux fournisseurs, aux véhicules du personnel de l'école et de la Ville, comme l'indique le panneau de signalisation situé au bas de la rampe d'accès.

Il est donc interdit de monter sur le rond-point à tout moment de la journée et par tous les temps. Inutile donc d'invoquer une averse ou un retard pour franchir les barrières même si celles-ci sont ouvertes !

Les parents doivent utiliser le parking situé Rue Haute, face à l'église ou le « Dépose – minute » / « Kiss and ride », très facile.

En respectant ces consignes, vous participez à la sécurité de tous les enfants de notre école.

L'école décline toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite du non-respect de cette règle.

Les enfants qui viennent à vélo doivent garer celui-ci à l'endroit prévu et le protéger par un cadenas.

Absences et obligation scolaire

Dans l'enseignement primaire, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit (sur papier ou via mail) doit être fourni avec une justification précise des parents.

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire. À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

Travail scolaire à domicile

Les détails concernant le travail scolaire à domicile sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.oln.be/fr/vivre-a-oln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-oln/documents-telechargeables>

Afin d'accompagner vos enfants pour effectuer leurs travaux scolaires, nous organisons une étude gratuite tous les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30. Durant ce moment, vos enfants sont soutenus par un enseignant et l'éducateur de l'école, mais aussi par des étudiants du « Sac de billes », un kot à projets de Louvain-la-Neuve.

Collations

Dans le souci d'une éducation à la santé, notre équipe vous invite à respecter scrupuleusement ces quelques consignes concernant les collations à l'école.

Les berlingots de jus contiennent beaucoup de sucre, produisent une énorme quantité de déchets et ne désaltèrent pas. Ils ne sont donc plus acceptés dans nos classes. Les enfants peuvent boire de l'eau fraîche en classe quand ils le désirent.

Merci d'éviter chips, sucettes, bonbons, barres de chocolat ou autres aliments ne constituant pas "une collation saine". Nous vous demandons donc de prévoir : fruits, légumes, produits laitiers, biscuits secs,...



Les emballages des collations restent à la maison. Ainsi, on limite les déchets à l'école. Nous vous demandons donc de respecter cette règle en glissant les collations sans emballage dans une boîte réutilisable.

Éducation physique et natation

Deux périodes hebdomadaires d'éducation physique et à la santé sont organisées dans les classes de P1 à P4 et trois périodes hebdomadaires dans les classes de P5-P6.

Ce cours est bien plus qu'un « simple » cours de sport et vise trois objectifs principaux :

1. Développement moteur : Améliorer les mouvements de votre enfant (courir, sauter, lancer) à travers des jeux et des sports variés.
2. Vie en groupe : Apprendre à travailler ensemble, à respecter les règles et les autres, et à gérer ses émotions (victoire comme défaite).
3. Santé et bien-être : Sensibiliser l'enfant aux bonnes habitudes de vie, comme l'importance de l'hygiène, d'une alimentation saine et de la sécurité.

Le développement moteur est abordé à travers de la gymnastique, des sports en salle, des activités motrices à l'extérieur ainsi que des cours de natation.

L'organisation du cours d'éducation physique et à la santé est revue pour cette année 2025-2026. En effet, l'année dernière, l'expérience d'une organisation en alternance sur deux semaines et la découverte de la nouvelle piscine de Blocry ont amené les équipes à la conclusion d'un manque de continuité entre les cours, générant un ralentissement de la progression des élèves ainsi qu'à une complication de l'organisation logistique. De plus, le nouveau référentiel d'éducation physique insiste davantage sur les questions de santé et de bien-être.

Afin d'offrir une meilleure qualité d'apprentissage et de garantir la sécurité de tous, nous avons repensé notre approche.

La nouvelle organisation : les "blocs-horaires"

Pour assurer une continuité pédagogique, nous allons organiser l'année en 5 blocs de 6 à 8 semaines. Chaque groupe d'élèves suivra la natation ou l'éducation physique pendant une période concentrée, avec le même enseignant référent.

- P1 et P2 : Les élèves auront cours d'éducation physique et à la santé de septembre à avril, puis un bloc de 8 semaines de natation au printemps. Cette approche est plus douce, progressive et respectueuse de leur développement.
- P3 à P6 : Les élèves alterneront un bloc d'éducation physique et un bloc de natation de septembre à avril. Ils termineront tous par de l'éducation physique au printemps, pouvant ainsi profiter d'espaces extérieurs (parcs, jardins, bois, terrains de sport...).

Cette nouvelle organisation est conçue pour :

- Améliorer la progression : En se concentrant sur une matière à la fois, les enfants pourront mieux assimiler les apprentissages, qu'il s'agisse des techniques de nage ou des différentes disciplines sportives. Cela permettra une immersion plus complète dans chaque discipline.
- Renforcer la relation : Votre enfant aura un enseignant d'éducation physique attitré pour les deux disciplines, ce qui favorise la confiance et le suivi de son évolution.
- Mieux gérer l'inconfort : Pour les plus petits, les séances de natation au printemps seront plus agréables grâce aux températures clémentes, facilitant notamment les déplacements et la gestion des vestiaires (habillage et déshabillage).

Comparativement à l'année dernière, le nombre de séances sera sensiblement le même pour les élèves de P3 à 6. Pour les P1-P2, le nombre de séances correspond à un cycle d'apprentissage dans une école de natation classique. Des brevets de natation seront bien sûr proposés à l'issue des blocs d'apprentissage.



Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra de surmonter les défis rencontrés l'an dernier et d'offrir à vos enfants une expérience d'apprentissage plus enrichissante et sereine.

Cours philosophiques

Une heure de cours commun de philosophie et de citoyenneté est obligatoire pour toutes les classes primaires. Celle-ci est dispensée durant l'horaire de cours généraux.

Une deuxième heure de philosophie et de citoyenneté ou, au choix, de morale non confessionnelle, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion israélite ou religion orthodoxe est organisée. Cette heure est dispensée en deux périodes consécutives, durant une demi année scolaire.

Éveil aux langues

Deux périodes de 50 minutes de néerlandais et d'anglais sont organisées dans chacune des classes de P3, P4, P5 et P6 primaires durant l'horaire de cours généraux. Le choix des cours de langue(s) proposé(s) dans l'école est une prérogative du Conseil de participation. Une fois le choix posé, il est impossible de changer de cours de langue.

En P1 et en P2, un éveil aux langues et aux cultures est proposé au sein de la classe par le titulaire.

Frais scolaire et gratuité au niveau primaire

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Vous seront demandés...

- Un cartable vide.
- Pour le cours d'éducation physique : un sac en toile, un T-shirt, un short ou un leggin, des baskets.
- Pour le cours de natation : un maillot, un bonnet et un essuie. Chaque entrée à la piscine vous est facturée 2.60€.
- Un plumier garni qui reste à la maison pour permettre à votre enfant d'effectuer ses devoirs.
- Les classes de dépaysement en 2ème, 4ème et 6ème années : 250 € maximum. En cas de difficultés financières, la direction se tient à votre disposition pour vous accorder des facilités de paiement.
- Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (10€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

Réunions des parents et bilans

Les détails concernant l'évaluation et les rencontres avec les parents sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.oln.be/fr/vivre-a-oln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-oln/documents-telechargeables>

Dans les jours qui viennent, chaque titulaire vous conviera à une réunion d'information qui vous permettra de prendre connaissance des différents aspects de la vie de la classe de votre (vos) enfant(s).

À 3 reprises, les enseignants et votre enfant vous présenteront le dossier d'apprentissage ainsi que le Dacce (Dossier d'accompagnement de l'enfant), éventuellement complété.

- Parcours 1 → la semaine du 01/12/25



- Parcours 2 → la semaine du 16/03/26
- Parcours 3 → la semaine du 01/06/26 pour les P6,
la semaine du 29/06/26 pour les autres classes.

Indépendamment de ces moments, nous vous convoquerons peut-être si nous observons des difficultés particulières ou si nous avons des informations importantes à vous transmettre.

Vous pouvez rencontrer un membre de l'équipe sur rendez-vous.

La participation des parents

Conseil de participation

Le Conseil de participation (CP) se réunit quatre fois par an. Il rassemble des représentants du Pouvoir organisateur (échevin, responsable du Service enseignement, direction de l'école), des représentants des parents (élus tous les deux ans), des représentants des enseignants et du personnel d'accueil (élus pour quatre ans). Le CP évalue le projet d'école et sa mise en œuvre, remet un avis sur le plan de pilotage et toute question liée à la vie scolaire et extrascolaire. Il est le lieu privilégié de rencontre et de débat réunissant tous les acteurs clés de l'école, au bénéfice des enfants.

Association des parents

Il existe, au sein de l'école, une « Association de Parents » (AP) affiliée à la FAPEO (Fédération des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel). Tous les parents dont un enfant fréquente l'école sont membres de l'Association.

L'association de parents facilite les relations entre les parents d'élèves et l'équipe éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et des obligations de chacun.

Dans le cadre de ses missions, l'Association des Parents travaille en collaboration avec toute la communauté éducative afin :

- de faciliter les relations et échanges entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative.
- d'Informer tous les parents de façon objective.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association des Parents est en charge notamment de l'organisation d'une série d'activités :

- L'organisation de manifestations culturelles, sportives ou récréatives.
- L'information et la formation des parents.
- L'aide à la réalisation de projets dans la vie de l'école,...

Contact direct avec un membre du bureau : apblocry@gmail.com

Prochains évènements de l'AP :

- Lundi 25 août 2025 à 8h-8h50 : Petit déjeuner de la rentrée (maternelles et primaires)
- Mardi 30 septembre 2025 à 19h : Assemblée générale de l'AP
- Samedi 11 de 9h à 15h et dimanche 12 octobre 2025 de 9h à 13h : Soldes solidaires d'hiver
- Vendredi 17 octobre 2025 à 8h15 : Café papote



- Mardi 18 novembre 2025 à 19h : Réunion de l'AP
- Vendredi 13 février 2026 à 8h15 : Café papote
- Mardi 10 mars 2026 à 19h : Réunion de l'AP
- Samedi 11 de 9h à 15h et dimanche 12 avril 2026 de 9h à 13h : Soldes solidaires de printemps
- Samedi 18 avril 2026 : Fête de l'école (l'AP aide au repas)
- Mardi 26 mai 2026 à 19h : Réunion de l'AP

